

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 503

7 mars 2009

SOMMAIRE

Abelson Investments S.A.	24108	HTS CAP S.A.	24106
Access Partners S.A.	24103	Iberdrola Re S.A.	24098
Anéa Echafaudages Luxembourg S.à r.l.	24111	IFS Luxembourg S.à.r.l.	24098
Ari International S.A.	24108	Immobilière Ingeldorf S.A.	24111
Armitage Luxembourg S. à r.l.	24121	Indivis SA	24111
Art Hotel	24101	Izucar Luxembourg I S.à.r.l.	24104
Athox S.A.	24099	Kendrick BB Blocker Holdings S.à.r.l.	24110
Athox S.A.	24109	Kofler Ventures S.à r.l.	24102
Athox S.A.	24099	Langkëlz Immobilière S.A.	24110
Athox S.A.	24111	Listro Holding S.A.	24102
Battle Holding S.à r.l.	24110	Luxembourg TOURISME S.A.	24102
CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.	24105	Marchese Investments S.A.	24106
Chagira Holding S.A.	24105	Media Architects S.A.	24127
CHAS Aludden S.à r.l.	24110	Morgan Stanley Infrastructure S.A.	24138
CHS S.à r.l.	24110	MSM Asia Luxembourg S.à r.l.	24109
Cobalt Waterline S.à r.l.	24112	New Economy Technology GmbH	24107
Colux Real Estate S.à r.l.	24098	Parc Belair Management	24100
Conengineering Holding S.A.	24109	Parc Belair S.à r.l.	24100
e-Race Solution S.A.	24098	Parc Plaza	24101
Essexway Investments	24113	Penkford Holding S. à r.l.	24103
Essexway Investments S.à r.l.	24113	Pentair Global S.à r.l.	24144
EUROFLOR INVESTHOLDING S.A., so- ciété de gestion de patrimoine familial (SPF)	24110	Private Trust Management Company S.à r.l.	24101
Euro Flor Invest S.A.	24110	proma Unternehmensberatung S.à r.l. ...	24109
"Eurolux Holding S.A.H."	24108	Reflexes Finance S.A.	24107
European Financial Group EFG (Luxem- bourg) S.à.r.l.	24131	Rock Ridge RE 2	24112
Europumps S.A.	24112	Rosarito Luxembourg S.à.r.l.	24103
Family Private Fund Management Compa- ny S.à.r.l.	24100	Santec S.A.	24112
First Call Participations S.à r.l.	24099	S.T.E. S.à.r.l.	24104
Gefinor S.A.	24141	Threadneedle Asset Management Hol- dings Sàrl	24123
Gevediet S.à r.l.	24105	Tong International S.A.	24104
G.T.I. Luxembourg, Général des Travaux Industriels Luxembourg S.A.	24107	Velio International Holding S.A.	24099
		Waco Luxembourg S.à r.l.	24108
		York Global Finance II S.à r.l.	24144
		York Global Finance II S.à r.l.	24106

IFS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.987.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Paul Schut.

Référence de publication: 2009024070/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03584. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Colux Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 133.582.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 décembre 2008 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 janvier 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009024069/219/14.

(090025040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Iberdrola Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 106.931.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009024071/206/13.

(090024776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

e-Race Solution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 88.192.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2008 que:

- Monsieur Riccardo MORALDI, actuellement administrateur de catégorie A, a été nommé Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2009024086/5878/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07031. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

First Call Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 138.515.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2009.
Pour copie conforme
Pour la société
Jean SECKLER
Le notaire

Référence de publication: 2009024157/231/14.

(090024953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Athox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.
R.C.S. Luxembourg B 106.267.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 12 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024156/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03790. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Athox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.
R.C.S. Luxembourg B 106.267.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 12 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024153/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03787. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Velio International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 77.591.

Le bilan au 31/12/2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009024221/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02238. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Parc Belair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 113, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 34.508.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour la société
PKF Weber & Bontemps
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprises
Signatures

Référence de publication: 2009024241/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04453. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Parc Belair Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 79.901.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour la société
PKF Weber & Bontemps
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprises
Signatures

Référence de publication: 2009024242/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04456. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Family Private Fund Management Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 130.047.

Am 23. Oktober 2008 hat die alleinige Gesellschafterin folgendes beschlossen:

- Die Gesellschafterin beschliesst den Wechsel des Wirtschaftsprüfers und ernennt die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ab dem laufenden Geschäftsjahr zum neuen Wirtschaftsprüfer der Family Private Fund Management Company S.à r.l.

Zum Vermerk im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 23. Oktober 2008.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Unterschriften

Référence de publication: 2009024282/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03467. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Private Trust Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.203.

Am 23. Oktober 2008 hat die alleinige Gesellschafterin folgendes beschlossen:

- Die Gesellschafterin beschliesst den Wechsel des Wirtschaftsprüfers und ernennt die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ab dem laufenden Geschäftsjahr zum neuen Wirtschaftsprüfer der Private Trust Management Company S.à r.l.

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band C.

Luxemburg, 23. Oktober 2008.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009024284/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03470. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Parc Plaza, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.902.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2009024244/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04458. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Art Hotel, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 89.624.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2009024245/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04459. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Luxembourg TOURISME S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2551 Luxembourg, 109, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 15.206.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour la société
PKF Weber & Bontemps
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprises
Signatures

Référence de publication: 2009024243/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04457. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Listro Holding S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.361.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 16 janvier 2009

- La cooptation avec effet au 31 octobre 2008 de Madame Céline BONVALET, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Certifié sincère et conforme
LISTRO HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009024292/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03058. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Kofler Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 281.300,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 90.554.

Am 16. Juni 2008, hat Herrn Georg Kofler alleiniger Teilhaber der Gesellschaft seine 11.252 Anteile an:

- Gruppe Georg Kofler GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München, unter der Nummer HRB 170.762, mit dem Sitz Mauerkircherstrasse 12, D-81679 München, Deutschland abgetreten.

Zwecks der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Januar 2009.

Kofler Ventures S.à r.l.
Unterschrift

Référence de publication: 2009023698/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Access Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.678.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 31 décembre 2008

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire les mandats d'administrateurs de M. Patrick Littaye, Monsieur Alain Leonard et Monsieur Pierre Delandmeter ainsi que le mandat de KPMG comme commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009, KPMG étant domicilié, 9, Allée Scheffer, L-2520 à Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Pour ACCESS PARTNERS S.A..

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009023714/2948/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09191. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Rosarito Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.967.

—
Constituée par-devant Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de son collègue empêché Me Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 avril 2006, acte publié au Mémorial C n° 1300 du 5 juillet 2006, modification des statuts par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 novembre 2007, acte publié au Mémorial C n°2917 du 14 décembre 2007.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rosarito Luxembourg S.à.r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024147/2919.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04022. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Penkford Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.113.

—
Constituée par-devant Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 novembre 2005, acte publié au Mémorial C no 469 du 3 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PENKFORD HOLDING S. à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024142/2917.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04018. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Izucar Luxembourg I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.968.

Constituée par-devant Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 avril 2006, acte publié au Mémorial C n° 1299 du 5 juillet 2006, et modifiée pour la dernière fois par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 novembre 2007, acte publié au Mémorial C n° 2928 du 17 décembre 2007.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Izucar Luxembourg I S.à.r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009024146/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04021. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Tong International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.
R.C.S. Luxembourg B 29.630.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Tom MEGANCK. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 21 mai 2008.
TONG INTERNATIONAL S.A.
Signature
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009024326/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03315. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

S.T.E. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 104.394.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 2 février 2009

- La démission de la société LOUV SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de son mandat de Gérant avec effet à la présente Assemblée, est acceptée;
- constatant qu'aucune candidature n'est présentée pour le poste vacant, il n'est pas pourvu pour le moment au remplacement du Gérant, démissionnaire.

Fait à Luxembourg, le 2 février 2009.
Pour S.T.E. S.à r.l.
LOUV SARL (en tant qu'actionnaire)
Signatures

Référence de publication: 2009024287/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03476. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Chagira Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.353.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 16 janvier 2009

La cooptation avec effet au 31 octobre 2008 de Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Certifié sincère et conforme

CHAGIRA HOLDING S.A.

N. PICCIONE / O. OUDIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009024295/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03062. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Gevediet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 136.724.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024336/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01736. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 138.981.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 13 novembre 2008

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Mademoiselle Lucinda CLIFTON-BRYANT de sa fonction de Gérant de catégorie B et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Madame Elena MORRISOVA ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de catégorie B de la société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

* Monsieur Jeffrey Harold ARONSON ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 12e étage, New York, NY 10152, Etats-Unis d'Amérique en qualité de Gérant de catégorie A de la société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Pour extrait analytique conforme

Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2009023921/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02566. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

York Global Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 120.097.

—
Extrait du contrat de cessions de parts de la Société en date du 1^{er} janvier 2007

En vertu du contrat de cession de parts signé en date 1^{er} janvier 2007, les parts de la société ont été transférées comme suit:

YORK EUROPEAN OPPORTUNITIES FUND L.P. a transféré 283 parts sociales à:

YORK EUROPEAN OPPORTUNITIES MASTER FUND L.P., une exempted limited partnership régie par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Walker House, George Town, Grand Cayman (Iles Caymans) et enregistrée sous le numéro WK-18891 auprès du Registrar of Limited Partnership Cayman Islands.

Paul Lefering / Laetitia Ambrosi

Gérants

Référence de publication: 2009023927/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

HTS CAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 85.702.

—
Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 21 janvier 2009

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de HTS Cap S.A. il a été décidé comme suit:

- De renouveler les mandats des administrateurs actuels: Mr Tadeusz Siek, TCG Gestion S.A. et CMS Management Services S.A.

- De renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes actuel: CAS Services SA

- De renouveler le mandat de Mr Tadeusz Siek en tant qu'Administrateur Délégué

Les mandats seront renouvelés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

TCG Gestion SA / CMS Management Services S.A.

Administrateur / Administrateur

Par Fabrice Geimer / Doeke van der Molen

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2009023938/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Marchese Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 78.054.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour Hoogewerf & Cie

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009024152/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

New Economy Technology GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 77.781.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009024246/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09127. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Reflexes Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 101.570.

Extraits de la résolution unique prise lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 23 janvier 2009

Résolution unique

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Frédérique MIGNON, avec effet au 26 septembre 2008, de sa fonction d'Administrateur au sein de la société et décide de coopter avec effet au 26 septembre 2008 Monsieur Romain THILLENS, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, au poste d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur sortant dont il terminera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.
Pour REFLEXES FINANCE S.A.
FIDALUK S.A.
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2009023939/565/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01798. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

G.T.I. Luxembourg, Général des Travaux Industriels Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3730 Rumelange, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 90.067.

Monsieur Jean-Marc FABER, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146, démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.
Pour extrait sincère et conforme
GENERAL DES TRAVAUX INDUSTRIELS LUXEMBOURG S.A.
En abrégé GTI Luxembourg S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009023953/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Waco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.430.

La version abrégée des comptes annuels au 30 juin 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009024072/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03583. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

"Eurolux Holding S.A.H.", Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 91.866.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009024247/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10186. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Ari International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 60.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009024201/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03031. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Abelson Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009024202/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03009. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

proma Unternehmensberatung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 111.865.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF Weber et Bontemps
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprise
Signature

Référence de publication: 2009024238/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04448. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Athox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.
R.C.S. Luxembourg B 106.267.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 12 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024162/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03795. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Conengineering Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 53.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009024204/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03000. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

MSM Asia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.447.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Paul Schut.

Référence de publication: 2009024068/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03588. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

**Kendrick BB Blocker Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Battle Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.855.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53675 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009024076/211/13.

(090024912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

**EUROFLOR INVESTHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF),
(anc. Euro Flor Invest S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 50.495.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52765 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009024079/211/13.

(090024821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

**CHAS Aludden S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CHS S.à r.l.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 142.625.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53852 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009024082/211/13.

(090024869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Langkëlz Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 106.884.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 23 octobre 2008 sur l'exercice 2007 à Luxembourg

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Pierre Thielen, demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme
Fiduplan S.A.
Signature

Référence de publication: 2009024273/752/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08718. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Immobilière Ingeldorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 106.586.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 23 octobre 2008 sur l'exercice 2007 à Luxembourg

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Pierre Thielen, demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009024270/752/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08721. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090025858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Indivis SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 80.895.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 23 octobre 2008 sur l'exercice 2007 à Luxembourg

L'assemblée générale nomme comme administrateur de la société, Monsieur Pierre Thielen, avocat, demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale de l'année 2010.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009024281/752/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08723. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090025865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Anéa Echafaudages Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 142.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2009.

Blanche MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2009024148/272/12.

(090024598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Athox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.
R.C.S. Luxembourg B 106.267.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024159/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03792. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090025416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Santec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.595.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009024249/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02209. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Europumps S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.065.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009024250/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Rock Ridge RE 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.664.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2006 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11/02/2009.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009024133/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03540. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Cobalt Waterline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 123.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2009.

Blanche MOUTRIER
Notaire

Référence de publication: 2009024145/272/12.

(090025091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

**Essexway Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Essexway Investments).**

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 100.113.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of January.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme, ESSEXWAY INVESTMENTS, (the "Company") with registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 100.113, incorporated in accordance with a deed received by notary Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 24 march 2004, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number N° 573 of 3 June 2004.

The articles of the Company have not been modified since.

The meeting was opened under the chairmanship of Mr Eric GILSON, private employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

The chairman appointed as secretary of the meeting Mrs Corinne PEYRON, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Muriel TRAP, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The board thus constituted noted that all the shareholders representing the totality of the share capital were present or represented by proxy, as shown by an attendance list attached hereto and signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies.

The said list shall remain attached to these minutes so that they may be submitted together for the formalities to be undertaken by the Registration Department.

All the shareholders present or duly represented stated that they waived the requirement for specific advance notification of the meeting and considered that they were duly convened to have received full knowledge of the agenda which was worded as follows:

1. Change of the legal form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).
2. Acceptation of the resignation of the directors and of the statutory auditor of the Company.
3. Nomination of the board of managers for an unlimited period.
4. Subsequent restatement of the Company's articles of association.
5. Allocation of the shares of the public limited liability company (société anonyme) to the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée).
6. Miscellaneous.

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the Company's legal form from a public limited liability company into a private limited liability company without discontinuity of its legal personality, with effect as of January 16th, 2009.

Second resolution

The meeting resolved to accept the resignation of the directors Fabio Mazzoni, Géraldine Schmit and Alan Dundon as well as of the statutory auditor of the Company, WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES S.à r.l. with effect on 16 January 2009 and grant them full and entire discharge for their mandate.

Third resolution

The meeting resolved to nominate with immediate effect and for an unlimited duration the following persons as managers who will form the board of managers:

- Mister Eric GILSON, private employee, born on September 25, 1971 in Libramont (B), residing professionally in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
- Mister Christian TAMISIER, lawyer, born on 24 April 1961 in Geneva (CH), residing professionally in CH-1205 Geneva, 8, rue St Léger.

Fourth resolution

The meeting resolved to restate the Company's articles of association as follows:

Art. 1. Form. There exists a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

Art. 2. Name. The Company exists under the name of "ESSEXWAY INVESTMENTS S.à r.l."

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary or fellow subsidiary or any other company associated in any way with the Company or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly with all transactions as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by three thousand one hundred (3.100) share-quotas with a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share-quota entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of share-quotas. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of share-quotas must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of share-quotas.

10.1. Transfer of share-quotas when the Company is composed of a single shareholder.

The single shareholder may transfer freely its share-quotas.

10.2. Transfer of share-quotas when the Company is composed of several shareholders:

The shares-quotas may be transferred freely amongst shareholders.

The share-quotas can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of share-quotas must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Board of Managers. The Company is managed by a board of managers composed of two (2) members at least who need not be members of the Company.

The managers are elected by the general meeting of the shareholders which shall determine their number, remuneration and term of office.

The managers are elected by vote of majority of the present or represented shareholders.

Any manager may be removed with or without cause (ad nutum) by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders by decision of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 15. Powers of the Board of Managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the board of managers.

Art. 16. Representation of the Company - Delegation of Powers. In all circumstances, the Company is validly bound by the sole signature of one manager.

The board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 17. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 18. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 19. General meeting of shareholders.

19.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 23. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (a) Interim accounts are established by the board of managers,
- (b) These accounts show a profit including profits carried forward,
- (c) The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
- (d) The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 24. Dissolution, Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws."

Fifth resolution

The Meeting states that the public limited liability company (société anonyme) changed into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) has a capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each. This share capital has been entirely subscribed and been fully paid up when incorporated or when the share capital has been raised from time to time, which was stated and certified by the notary then acting.

The share capital is adapted to the laws which governs the private limited liability company and is maintained to the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into three thousand one hundred (3,100) share-quotas with a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

All the shares are issued in the name of their owner and will be registered in the register kept at the registered office of the Company.

The share-quotas issued by conversion of the former shares stay attributed to the shareholders in the same proportions as they were before:

1) EVEROCK S. à r.l.	2,790 share-quotas
2) KOA LLC	310 share-quotas
Total:	3,100 share-quotas"

There being no further business the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le seize janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, ESSEXWAY INVESTMENTS, (la "Société") ayant son siège social à 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.113, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 573 du 3 juin 2004.

Les statuts de ladite société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric GILSON, employé privé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Muriel TRAP, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée "ne varietur" par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Modification de la forme sociale de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée.
2. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.
3. Nomination du conseil de gérance pour une durée indéterminée.
4. Refonte intégrale des statuts de la Société.
5. Attribution des actions de la société anonyme aux associés de la société à responsabilité limitée.
6. Divers.

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la forme de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans discontinuité de sa personnalité juridique, avec effet au 16 janvier 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs Fabio Mazzoni, Géraldine Schmit et Alan Dundon ainsi que du commissaire aux comptes WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l. avec effet au 16 janvier 2009 et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée les personnes suivantes en tant que gérants et qui formeront le conseil de gérance:

- Monsieur Eric GILSON, employé privé, né le 25 septembre 1971 à Libramont (B), demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

- Monsieur Christian TAMISIER, avocat, né le 24 avril 1961 à Genève (CH), demeurant professionnellement à CH-1205 Genève, 8, rue St Léger.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts, pour leur conférer la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination sociale "ESSEXWAY INVESTMENTS S.à.r.l.".

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec toutes les transactions pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille et cent (3.100) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique:

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés:

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Conseil de Gérance. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de deux (2) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Les gérants sont élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les gérants sont élus à la majorité des votes des associés présents ou représentés.

Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où le poste d'un gérant devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale par décision du conseil de gérance.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 16. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

Le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 17. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 18. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés.

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- (a) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- (b) ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
- (c) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
- (d) le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 24. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur."

Cinquième résolution

L'assemblée constate que la S.A. transformée en S. à r.l. comporte un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) actuellement divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune. Ce capital a été entièrement souscrit et libéré à sa constitution respectivement lors des augmentations qui sont intervenues par après, ce qui a été chaque fois dûment constaté et certifié exact par les notaires qui étaient instrumentant à ces occasions.

Le capital social est adapté à la loi qui régit les S. à r.l. et est maintenu à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Toutes les parts sociales sont émises au nom de leur propriétaire et sont inscrites dans le registre des parts sociales tenu au siège de la Société.

Les parts sociales ainsi créées par conversion d'actions restent attribuées aux actionnaires dans les mêmes proportions qu'elles ne le furent, à savoir:

1) EVEROCK S. à r.l.	2.790 parts sociales
2) KOA LLC	310 parts sociales
Total:	3.100 parts sociales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants une version anglaise des statuts a été établie, à la requête des mêmes personnes il est décidé, qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Gilson, C. Peyron, M. Trap et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2009. LAC/2009/2814. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009024387/5770/439.

(090025335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Armitage Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 4.273.090.050,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.010.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Armitage Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 6c, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated on 20 September 2006 by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2151 of 17 November 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 24 January 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 701 of 21 March 2008.

The meeting was presided by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Carole Winandy, maître en droit, residing in Luxembourg and as scrutineer Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record as follows:

(A). The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities. As it appeared from said attendance list, all shares in issue in the Company were represented at the meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and were able to validly decide on all the items on the agenda.

(B). The item on which resolution is to be passed is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from four billion two hundred and seventy-two million seven hundred eighty-four thousand five hundred and fifty Great Britain Pounds (GBP 4,272,784,550) to four billion two hundred and seventy-three million ninety thousand fifty Great Britain Pounds (GBP 4,273,090,050) by the issue of twelve thousand two hundred and twenty (12,220) shares of a par value and subscription price of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each; subscription to the new shares by Delamare Holdings B.V. and full payment thereof by contribution in cash to the Company, issue of the new shares and consequential amendment of article 6 of the articles of incorporation which shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company has a share capital of four billion two hundred and seventy-three million ninety thousand fifty Great Britain Pounds (GBP 4,273,090,050) represented by one hundred and seventy million nine hundred and twenty-three thousand six hundred and two (170,923,602) shares, with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

Tesco International B.V. declares that it waives any and all preferential subscription right.

The shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company from four billion two hundred and seventy-two million seven hundred eighty-four thousand five hundred and fifty Great Britain Pounds (GBP 4,272,784,550)

to four billion two hundred and seventy-three million ninety thousand fifty Great Britain Pounds (GBP 4,273,090,050) by the issue of twelve thousand two hundred and twenty (12,220) shares of a par value and subscription price of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each. Delamare Holdings B.V. subscribed to the shares so issued as set forth in the agenda of the meeting.

Delamare Holdings B.V. is here represented by Miriam Schinner, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The meeting then resolved to accept the payment of the total subscription price by Delamare Holdings B.V. by way of the contribution in cash of a total amount of three hundred five thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 305,500).

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The new shares having thus been issued as set forth above it is resolved to allocate the aggregate nominal amount to the share capital.

In order to reflect the resolutions above, it is resolved to amend article 6 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The Company has a share capital of four billion two hundred and seventy-three million ninety thousand fifty Great Britain Pounds (GBP 4,273,090,050) represented by one hundred and seventy million nine hundred and twenty-three thousand six hundred and two (170,923,602) shares, with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 3,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le neuvième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Armitage Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6c, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, constituée le 20 septembre 2006 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2151 du 17 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 24 janvier 2008 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro 701 du 21 mars 2008.

L'assemblée a été présidée par Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire Me Carole Winandy, maître en droit, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A). Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les parts sociales en émission dans la Société étaient représentées à l'assemblée et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B). Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

Augmentation du capital social émis de la Société de quatre milliards deux cent soixante-douze millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinquante Livres Sterling (GBP 4.272.784.550) à quatre milliards deux cent soixante-treize millions quatre-vingt-dix mille cinquante Livres Sterling (GBP 4,273,090,050) par l'émission de douze mille deux-cent vingt (12,220) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune; souscription des nouvelles parts sociales par Delamare Holdings B.V. et paiement intégral par voie d'un apport en numéraire à la Société, émission des nouvelles parts sociales et modification conséquente de l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société a un capital social de quatre milliards deux cent soixante-treize millions quatre-vingt-dix mille cinquante Livres Sterling (GBP 4,273,090,050), représenté par cent soixante-dix millions neuf cent vingt-trois mille six cent deux (170,923,602) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune."

Ensuite, la résolution suivante a été passée:

Résolution unique

Tesco International B.V. déclare renoncer à tous les droits de souscription préférentiels.

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de quatre milliards deux cent soixante-douze millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinquante Livres Sterlings (GBP 4.272.784.550) à quatre milliards deux cent soixante-treize millions quatre-vingt-dix mille cinquante Livres Sterling (GBP 4,273,090,050) par l'émission de douze mille deux-cent vingt (12,220) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune. Delamare Holdings B.V. a souscrit aux parts sociales ainsi émises tel que décrit dans l'ordre du jour de l'assemblée.

Delamare Holdings B.V. est ici représentée par Me Miriam Schinner, prénommée, en vertu de la procuration mentionnée ci-avant.

L'assemblée a ensuite décidé d'accepter le paiement du prix de souscription total par Delamare Holdings B.V. par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de trois cent cinq mille cinq cent Livres Sterling (GBP 305,500).

Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Les nouvelles parts sociales ayant ainsi été émises tel que décrit ci-avant, il est décidé d'allouer le montant nominal total au capital social.

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société a un capital social de quatre milliards deux cent soixante-treize millions quatre-vingt-dix mille cinquante Livres Sterling (GBP 4,273,090,050), représenté par cent soixante-dix millions neuf cent vingt-trois mille six cent deux (170,923,602) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à EUR 3.300.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHINNER, C. WINANDY, R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1708. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009023665/242/133.

(090025145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 875.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

In the year two thousand nine, on the twentieth day of January,

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company AMERIPRISE FINANCIAL, INC., an incorporated company constituted and existing under the laws of Delaware, with registered office at 707 2nd Ave. South, Minneapolis, Minnesota 55474 United States of America, registered with the Department of State of Delaware under number 2018118 (hereinafter referred to as "AMERIPRISE" or the "Sole Member"),

duly represented by Mr. Daniel BOONE, attorney at law, residing professionally at 69 boulevard de la Pétrusse, L 2320 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 16th January, 2009.

The said Proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

AMERIPRISE is the Sole Member of the Company, incorporated under the form of a société anonyme by a deed of the undersigned notary Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg, on 17th December 2008, not yet published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, whose articles of incorporation have been changed by a deed of the undersigned notary on 14th January 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The agenda of the meeting is following:

Agenda:

(i) capital increase of an amount of GBP 775,000.- by the issuance of 775,000,000 new A ordinary corporate units (the "New Corporate Units") in the corporate capital of the Company;

(ii) Subscription by the sole Company's corporate units holder to the new Corporate Units with a nominal value of GBP 0.001 each;

(iii) Payment by the sole Company's corporate units holder to the Company of an additional share premium in relation to the issue of the new Corporate Units;

(iv) Payment of the New Corporate Units and the share premium by the sole Company's corporate units holder by (i) the contribution in kind to the Company of the ordinary shares held by the sole Company's corporate units holder in the share capital of Threadneedle Asset Management Holding Ltd., a private company with limited liability incorporated under the laws of England & Wales, with registered office at 60 St Mary Axe EC3 A8JQ London, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies under the Company number 03554212 and (ii) a contribution in cash of GBP 200,000.-; and

(v) Subsequent modification of Article 5, paragraph 1, of the articles of association of the Company.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of GBP 775,000.- (Seven Hundred Seventy-Five Thousand British Pounds Sterling) so as to bring it from its present amount of GBP 100,000.- (One Hundred Thousand British Pounds Sterling) represented by 100,000,000.- (One Hundred Million) A Ordinary Corporate Units with a nominal value of GBP 0.001.- (Zero point Zero Zero One British Pound Sterling) each, to the amount of GBP 875,000.- (Eight Hundred Seventy-Five Thousand British Pounds Sterling), by the issue of 775,000,000 (Seven Hundred Seventy-Five Million) A Ordinary Corporate Units, with a nominal value of GBP 0.001 (Zero point Zero Zero One British Pound Sterling) each, having the same rights and obligations as the existing A Ordinary Corporate Units. 575,000,000 (Five Hundred Seventy-Five Million) of these 775,000,000 (Seven Hundred Seventy-Five Million) New Ordinary Corporate Units will be issued with an aggregate share premium of GBP 327,343,605 (three hundred twenty seven millions three hundred forty-three thousand six hundred and five British Pounds Sterling).

Subscription - Payment - Contribution

The Sole Member, represented as stated here above, declared to subscribe to 775,000,000 (Seven Hundred Seventy-Five Million) A Ordinary Corporate Units, each having a nominal value of GBP 0.001 (Zero point Zero Zero One British Pound Sterling).

The Sole Member, represented as stated above, declared to make payment in full for

(i) 200,000,000 (Two Hundred Million) New Corporate Units by a contribution in cash of GBP 200,000.- (Two Hundred Thousand British Pounds Sterling). The amount of GBP 200,000.- (Two Hundred Thousand British Pounds Sterling) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a bank certificate

(ii) 575,000,000 (Five Hundred Seventy-Five Million) New Corporate Units, together with an aggregate share premium of GBP 327,343,605 (three hundred twenty seven millions three hundred forty-three thousand six hundred and five British Pounds Sterling) by a contribution in kind of ALL and WHOLE of the 284,730,911 (Two Hundred Eighty-Four Million Seven Hundred Thirty Thousand Nine Hundred and Eleven) shares the Sole Member holds in the share capital of Threadneedle Asset Management Holding Ltd., a private company with limited liability incorporated under the laws of England & Wales, with registered office at 60 St Mary Axe EC3 A8JQ London, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies under the Company number 03554212 (the "Contributed Shares").

Evaluation

It results from:

1) a contribution agreement (the "Contribution Agreement") concluded on 19th January 2009 between Ameriprise, as the contributor and the Company, as the recipient, that Ameriprise agreed to contribute the Contributed Shares to the recipient in exchange for 575,000,000 (Five Hundred Seventy-Five Million) New Corporate Units to be issued in the corporate capital of the Company;

2) a certificate of contribution in kind provided by Ameriprise dated 16th January 2009, that:

"(i) the Contribution in kind made to Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl shall be exclusively composed of the shares held in the share capital of Threadneedle Asset Management Holdings Ltd;

(ii) the Contributed Shares have been fully subscribed by the Company (Ameriprise Financial, Inc.) and are fully paid-in;

(iii) none of the Contributed Shares are encumbered in any way whether by way of pledge, lien, security interest or otherwise howsoever;

(iv) there are no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to him;

(v) according to the laws governing the Contributed Shares, the Contributed Shares are freely transferable and there are no restrictions either in the articles of association of Threadneedle Asset Management Holdings Ltd or the Company (Ameriprise Financial, Inc.) on the transfer of the Contributed Shares;

(vi) to the best of the knowledge of the management of the Company (Ameriprise Financial, Inc.), there are no claims and/or legal actions that could have a material impact on the Contribution."

3) a valuation report of the management of the Company established on 19th January 2009, concluding as follows:

"the value of the Contributed Shares exceeds the number and nominal value of the 575,000,000 new Corporate Units increased by the attached Share Premium".

The said (i) Contribution Agreement, (ii) certificate of contribution in kind and (iii) the valuation report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Having acknowledged the above described contribution in kind, the Sole Member, represented as stated above, expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer to the Company of WHOLE and ALL of Contributed Shares and confirms the validity of the subscription and payment.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Member resolved to amend Article 5, paragraph 1, of the articles of association of the Company, which will read henceforth as follows:

"The issued and subscribed corporate capital of the Company is set at Eight Hundred Seventy Five Thousand British Pounds Sterling (GBP 875,000.-), represented by Eight Hundred Seventy Five Million (875,000,000) A Corporate Units with a nominal value of GBP 0.001 (Zero point Zero Zero One British Pound Sterling) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 6,800,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt janvier,

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société AMERIPRISE FINANCIAL, INC., une société constituée sous l'empire de la loi de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 707 2nd Ave. South, Minneapolis, Minnesota 55474, Etat-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Département d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro d'immatriculation 2018118 (ci-après "AMERIPRISE" ou l'"Associé unique"),

dûment représentée par Me. Daniel BOONE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 69 boulevard de la Pétrusse, L 2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 janvier 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée en même temps auprès des autorités de l'enregistrement.

AMERIPRISE est l'Associé unique de la société à responsabilité limitée Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte du notaire Carlo WERSANDT, précité, en date du 17 Décembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, et dont les statuts ont été

modifiés suivant l'acte du notaire Carlo WERSANDT, précité, en date du 14 janvier 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- (i) Augmentation de capital d'un montant de GBP 775.000.- par l'émission de 775.000.000 parts sociales ordinaires A (les "Parts Sociales Nouvelles") dans le capital de la Société;
- (ii) Souscription par l'Associé unique des Parts Sociales Nouvelles ayant une valeur nominale unitaire de GBP 0,001;
- (iii) Paiement d'une prime d'émission en relation avec l'émission des Parts Sociales Nouvelles;
- (iv) Libération des Parts Sociales Nouvelles et paiement de la prime d'émission par l'Associé unique moyennant (i) l'apport en nature à la Société des actions ordinaires détenues par l'Associé unique dans le capital social de la société Threadneedle Asset Management Holding Ltd., une société constituée sous l'empire du droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège statuaire à 60 St Mary Axe EC3 A8JQ Londres, Royaume Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 03554212, et (ii) un versement en numéraire d'un montant de GBP 200.000.-; et
- (v) Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes prises en sa capacité d'Associé unique de la Société.

Première résolution

L'Associé Unique décide de procéder à l'augmentation du capital de la Société d'un montant de GBP 775.000,- (Sept cent soixante-quinze mille Livres Sterling), afin de le porter, de son montant actuel de GBP 100.000,- (Cent Mille Livres Sterling), représenté par 100.000.000 (Cent millions) de parts sociales ordinaires A ayant chacune une valeur nominale de GBP 0,001 (zéro virgule zéro zero un Livre Sterling) au montant de GBP 875.000,- (Huit Cent Soixante Quinze Mille Livres Sterling), par l'émission de 775.000.000 (sept cent soixante-quinze millions) parts sociales ordinaires A ayant chacune une valeur nominale de GBP 0,001 (zéro virgule zéro zero un Livre Sterling) et conférant les mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires A préexistantes.

Souscription - Paiement - Apport

L'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire aux 775.000.000 (sept cent soixante-quinze millions) parts sociales ordinaires A nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de GBP 0,001 (zéro virgule zéro zero un Livre Sterling), et les libérer intégralement, ainsi que d'acquitter une prime d'émission d'un montant de GBP 327.343.605,- (trois cent vingt-sept millions trois cent quarante-trois mille six cent cinq Livres Sterling) au moyen de (i) l'apport en nature de l'intégralité des 284.730.911 (deux quatre-vingt-quatre millions sept cent trente mille neuf cent onze) actions que l'Associé Unique détient dans le capital social de la société Threadneedle Asset Management Holding Ltd., une société constituée sous l'empire du droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège statuaire à 60 St Mary Axe EC3 A8JQ Londres, Royaume Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 03554212 (les "Actions apportées") en contrepartie de la souscription à 575.000.000 (cinq cent soixante-quinze millions) Parts Sociales Nouvelles et (ii) le versement en numéraire d'un montant de GBP 200.000,- (deux cent mille Livres Sterling) en contrepartie de la souscription à 200.000.000 (deux cent millions) Parts Sociales Nouvelles. Le montant de GBP 200.000,- (deux cent mille Livres Sterling) est à présent à la disposition de la Société, ainsi que la preuve en a été apportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage émis par une banque luxembourgeoise.

Évaluation

Il résulte de:

- 1) un contrat d'apport (le "Contrat d'apport") conclu en date du 19 janvier 2009 entre Ameriprise, en qualité d'apporteur, et la Société, en qualité de récipiendaire, que Ameriprise a accepté d'apporter les Actions Apportées au récipiendaire en échange de 575.000.000 (cinq cent soixante-quinze millions) Parts Sociales Nouvelles émises dans le capital social de la Société;
- 2) un certificat d'apport en nature délivré par Ameriprise en date du 16 janvier 2009, aux termes duquel:
 - "(i) l'apport en nature fait à Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl sera exclusivement composé d'actions détenues dans le capital social de Threadneedle Asset Management Holdings Ltd;
 - (ii) les Actions Apportées ont été entièrement souscrites et libérées;
 - (iii) aucune des Actions Apportées n'est grevée de sûretés de quelque nature, que ce soit sous forme de gage, de nantissement, de security interest ou autre;
 - (iv) il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit quelconque qui puisse permettre à quiconque d'exiger qu'une ou plusieurs Actions Apportées lui soient cédées;
 - (v) en vertu des lois gouvernant les Actions Apportées, les Actions Apportées sont librement cessibles et il n'y a aucune restriction à cet égard pouvant résulter soit des statuts de Threadneedle Asset Management Holdings Ltd ou de l'apporteur;

(vi) à la connaissance du management de l'apporteur, il n'y a pas d'actions en justice ou de réclamations qui seraient susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'apport."

3) un rapport d'évaluation de la Société émis en date du 19 janvier 2009, dont la conclusion est la suivante:

"La valeur nette des Actions Apportées excède le nombre et la valeur nominale des 575.000.000,- (cinq cent soixante-quinze millions) nouvelles Parts Sociales augmentées par la Prime d'Emission",

Lesdits (i) Contrat d'Apport, (ii) certificat d'apport en nature, et (iii) rapport d'évaluation, après avoir été signés "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné, resteront annexée au présent acte afin d'être enregistrés en même temps auprès des autorités de l'enregistrement.

Ayant reconnu l'apport en nature décrit ci-dessus, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, accepte expressément la description de l'apport en nature, avec son évaluation, avec le transfert effectif de toutes les Actions Apportées et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Seconde résolution

Suite à la Résolution prise ci-avant, l'Associé unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à Huit Cent Soixante Quinze Mille Livres Sterling (GBP 875.000,-), représenté par Huit Cent Soixante Quinze millions (875.000.000) de Parts Sociales A d'une valeur nominale de GBP 0,001 (zéro virgule zéro zero un Livre Sterling) chacune."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 6.800,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Boone, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. LAC/2009/2233. Reçu 75€ (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009024408/9127/212.

(090025838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Media Architects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.683.

— STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le dix février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société anonyme PREMIUM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.312,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Thierry MULLER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3620 Kayl, 42C, Rue Notre Dame.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MEDIA ARCHITECTS S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le développement de progiciels et les prestations relatives dans le domaine des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication).

La société a pour objet toutes activités de conseil, d'ingénierie en matière immobilière, de maintenance et d'achats de matériels industriels.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) par action.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut pas excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par la société anonyme PREMIUM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.312.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31,000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et

la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Thierry MULLER, directeur de sociétés, né à Strasbourg (France), le 18 mai 1961, demeurant à L-3620 Kayl, 42C, Rue Notre Dame,

lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un: Est nommé commissaire:

La société anonyme ABROAD CONSULTING S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.617.

3) Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2014.

4) Le siège social est fixé à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. MULLER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 10 février 2009. Relation: ECH/2009/175. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 13 février 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009025048/201/206.

(090026627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

European Financial Group EFG (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 144.650.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of the month of January.

Before, Maître Carlo Wersandt, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EFG European Financial Group Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 284 Archbishop Makariou III Avenue, PO Box 50132, Limassol, 3105 Cyprus and registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number 230978,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Geneva on 27 January 2009.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "European Financial Group EFG (Luxembourg) S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg City in the Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR12,500 (twelve thousand and five hundred Euro) represented by 25 (twenty-five) shares having a nominal value of EUR500 (five hundred Euro) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and *ad nutum* (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed by EFG European Financial Group Limited, prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 3 (three). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mr Emmanuel Leonard Bussetil, accountant, whose professional address is at 3-5 chemin des Tuileries, 1293 Bellevue, Switzerland;

Mr Periclès Paul Petalas, director, whose professional address is at 24 quai du Seujet, 1211 Geneva, Switzerland; and

Mr Photios Antonatos, lawyer, whose professional address is at 3-5 chemin des Tuileries, 1293 Bellevue, Switzerland.

2. The registered office is established at 6, rue Heinrich Heine, 1720 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trentième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EFG European Financial Group Limited, une société de droit chypriote, avec siège social au 284 Archbishop Makariou III Avenue, PO Box 50132, Limassol, 3105 Chypre, immatriculée auprès du registre des sociétés de Chypre sous le numéro 230978.

ici représentée par Madame Josiane Meissener, employée privée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 27 janvier 2009,

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "European Financial Group EFG (Luxembourg) S.à.r.l. " (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société consiste en la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon ainsi que le transfert, par voie de cession, d'échange ou autre de titres en tout genre ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut consentir des garanties, accorder des prêts ou assister de toute autre façon les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe qu'elle.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à la réalisation de son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 25 (vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR500 (cinq cents euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. - Décès, Interdiction, Faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et

remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques; pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant ou les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants agissant conjointement. Il pourra être passé outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter en un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par EFG European Financial Group Limited, précité.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR1.500,-.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

M. Emmanuel Leonard Bussetil, comptable, dont l'adresse professionnelle est au 3-5 chemin des Tuileries, 1293 Bellevue, Confédération helvétique;

M. Periclès Paul Petalas, directeur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est au 24 quai du Seujet, 1211 Genève, Confédération helvétique, et

M. Photios Antonatos, avocat, dont l'adresse professionnelle est au 3-5 chemin des Tuileries, 1293 Bellevue, Confédération helvétique.

2. Le siège social de la société est établi au 6 rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Josiane Meissener, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 février 2009. LAC/2009/4333. Reçu 75€ (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009024370/9127/339.

(090025841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Morgan Stanley Infrastructure S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 120.493,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.610.

In the year two thousand and nine, on the second day of February.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Morgan Stanley Infrastructure S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of M^e Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 26 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1077, on 30 April 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-137.610 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended following a deed of Me. Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 19 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1839, on 25 July 2008 and further amended following a deed of Me Martine Schaeffer, prenamed, on October 31, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2826, on November 25, 2008.

The meeting is declared open with Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Corinne PETIT, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer Mrs Muriel TRAP, private employee, residing professionally L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of twenty-nine thousand and eighty-two dollars of the United States of America (USD 29,082.-) so as to raise it from its present amount of ninety-one thousand four hundred and eleven dollars of the United States of America (USD 91,411.-) to one hundred twenty thousand four hundred and ninety-three dollars of the United States of America (USD 120,493.-).

2 To issue twenty-nine thousand and eighty-two (29,082) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Infrastructure Partners FCPR, a French fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée, represented by its management company Equitis Gestion SAS, a French simplified joint stock company, société par actions simplifiée, with a share capital of one hundred ninety-one thousand five hundred eighty euros (EUR 191,580.-) whose registered office is at 9 rue de Téhéran, F-75008 Paris, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under the number 431 252 121 and to accept payment in full for such new shares including payment of a share premium by a contribution in cash.

4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the resolutions adopted pursuant to items 1 to 3) of the agenda of the meeting.

5 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, which, signed by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxy holders of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no

convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-nine thousand and eighty-two dollars of the United States of America (USD 29,082.-) so as to raise it from its present amount of ninety-one thousand four hundred and eleven dollars of the United States of America (USD 91,411.-) to one hundred twenty thousand four hundred and ninety-three dollars of the United States of America (USD 120,493.-).

Second resolution

The general meeting resolved to issue twenty-nine thousand and eighty-two (29,082) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mrs. Isabel Dias, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Infrastructure Partners FCPR, a French fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée, represented by its management company Equitis Gestion SAS, a French simplified joint stock company, société par actions simplifiée, with a share capital of one hundred ninety-one thousand five hundred eighty euros (EUR 191,580.-) whose registered office is at 9 rue de Téhéran, F-75008 Paris, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under the number 431 252 121, by virtue of a proxy given on 26 January 2009 (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for twenty-nine thousand and eighty-two (29,082) new shares, having each a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-), and to make payment for such new shares, with payment of a share premium in a total amount of twenty-four thousand and eighty-two dollars of the United States of America and thirty-nine cents (USD 24,082.39), by a contribution in cash in an aggregate amount of fifty-three thousand one hundred and sixty-four dollars of the United States of America and thirty-nine cents (USD 53,164.39).

The Subscriber acknowledged that for rounding purposes the amount of the share premium is slightly higher than the amount of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per new share as agreed between the Company and the Principal on 30 April 2008.

The amount of fifty-three thousand one hundred and sixty-four dollars of the United States of America and thirty-nine cents (USD 53,164.39) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot the twenty-nine thousand and eighty-two (29,082) new shares to the Subscriber.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of association, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Capital (1st paragraph).** The issued capital of the Company is set at one hundred twenty thousand four hundred and ninety-three dollars of the United States of America (USD 120,493.-) divided into one hundred twenty thousand four hundred ninety-three (120,493) shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each."

Nothing else being on the agenda, and none of the shareholders present or represented asking to speak, the chairman then adjourns the meeting.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase and capital reduction are estimated at one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille neuf, le seconde du mois de février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "Morgan Stanley Infrastructure S.A.", avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mars 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1077 du 30 avril 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous B 137.610.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 juin 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1839 du 25 juillet 2008 et suivant un acte reçu par-devant Me Martine Schaeffer prénommé en date du 31 octobre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2826 du 25 novembre 2008.

L'assemblée est présidé par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Muriel TRAP, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social d'un montant de vingt-neuf mille quatre-vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 29,082.-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-onze mille quatre cent onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 91.411.-) à un montant de cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 120,493.-).

2. Émission de vingt-neuf mille quatre-vingt-deux (29,082) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée régie par le droit de la France, représentée par sa société d'investissement Equitis Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit de la France, ayant un capital social de cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre-vingt euros (EUR 191.580,-) et ayant son siège social au 9, rue de Téhéran, F-75008 Paris et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 431 252 121, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales incluant une prime d'émission par un apport en numéraire.

4. Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sur base des points 1) à 3) ci-dessus de l'ordre jour.

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de vingt-neuf mille quatre-vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 29,082.-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-onze mille quatre cent onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 91,411.-) à un montant de cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 120,493.-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre vingt-neuf mille quatre-vingt-deux (29,082) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée régie par le droit de la France, représentée par sa société d'investissement Equitis Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit de la France, ici représentée par Madame Isabel Dias, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée à Paris (France) le 26 janvier 2009 (le "Souscripteur").

Ladite procuration, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire vingt-neuf mille quatre-vingt-deux (29.082) parts sociales nouvelles ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) et libérer intégralement ces parts sociales ainsi souscrites par un apport en espèces, ensemble avec une prime d'émission par apportée en espèces d'un montant total de vingt-quatre mille quatre-vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente-neuf cents (USD 24.082,39).

En conséquence le montant intégral de cinquante trois mille cent soixante-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente-neuf cents (USD 53.164,39) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libération et d'attribuer les vingt neuf mille quatre-vingt-deux (29,082) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital. (1^{er} alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 120.493,-) représenté par cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-treize (120.493) actions ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-)."

Estimation et Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évalué à vingt-deux mille cent quatre-vingt-six euros et quatorze cents (EUR 22.186,14) (taux de change (median price) du 29.1.09: USD 1 = 0,762882 EUR).

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Dias, C. Petit, M. Trap et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 février 2009. LAC/2009/4988. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009024410/5770/193.

(090025415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Gefinor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 8.282.

L'an deux mille neuf, le seizième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Me Karl Pardaens, maître en droit, résidant à Luxembourg, agissant en sa qualité de délégué dûment nommé par le conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") de "Gefinor S.A." (la "Société"), une société anonyme holding ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 31 décembre 1968, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8.282, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 26 du 18 février 1968.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial numéro 224 du 28 janvier 2008.

La partie comparante, agissant en sa qualité de délégué de la Société dûment nommé par le Conseil d'Administration, a demandé au notaire d'enregistrer ses déclarations comme suit:

(I) Sur la base de l'autorité donnée par les actionnaires de la Société suivant des résolutions en date du 5 décembre 2007, le Conseil d'Administration de la Société a décidé le 18 décembre 2008 de racheter et annuler huit millions (8.000.000) d'actions de la Société détenues par Mena Holdings S.A. (les "Actions").

En conséquence de l'annulation des Actions, le capital émis de la Société a été réduit d'un montant de dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000.000) par l'annulation de huit millions (8.000.000) d'actions ordinaires de la Société, à un montant total de quarante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 40.000.000) représenté par trente-deux millions (32.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique vingt-cinq cents (USD 1,25).

(II) L'article 6 des statuts prévoit ce qui suit:

"Le capital autorisé non souscrit de la Société est fixé à dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000.000,-) divisé en huit millions (8.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique vingt-cinq cents (USD 1,25) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à recueillir des souscriptions et de procéder à l'augmentation du capital souscrit et libéré de la Société en une fois ou en tranches périodiques. Le Conseil d'Administration est par ailleurs autorisé à augmenter le capital par l'incorporation de réserves disponibles de la Société.

Le Conseil d'Administration peut, dans la limite du capital autorisé, autoriser l'émission des coupons représentant un quart de la valeur d'une action sous les mêmes conditions telles que prescrites pour l'émission des actions. Une action peut être émise contre quatre coupons. Chaque coupon émis par la Société ne donnera aucun droit de vote mais aura et donnera droit à ses détenteurs à un quart des droits (autres que les droits de vote) des, et en fonction des actions, y compris, sans limitation, en vue de liquidation, rachat des actions, dividende, distribution et autres droits économiques. L'autorisation d'émettre les actions susmentionnées est valable pour une période à partir de la date de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société qui donne l'autorisation du capital autorisé et se terminant cinq ans après la date de publication des procès verbaux des présentes au Mémorial (sauf modifiée ou renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires).

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration, l'article 5 des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin."

(III) Sur la base de l'autorité accordée par l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration de la Société a ensuite décidé le 18 décembre 2008 (a) d'émettre 8.000.000 d'actions, d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique vingt-cinq cents (USD 1,25) chacune (les "Nouvelles Actions"), aux actionnaires existants de la Société au 18 décembre 2008, au prorata d'une Nouvelle Action pour quatre actions détenues, par incorporation de réserves d'un montant de dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000.000) et (b) de supprimer les droits de souscription préférentielle des actionnaires en rapport avec une telle émission de Nouvelles Actions. Preuve de l'existence des réserves et de la libre disponibilité des montants contribués au capital social a été donnée au notaire instrumentant.

(IV) Le Conseil d'Administration a décidé d'autoriser, instruire et déléguer pouvoir à Me Karl Pardaens, prédésigné, agissant seul et avec un plein pouvoir de substitution, de procéder aux constatations de rachat et d'annulation, ainsi que de l'émission effective des Actions Nouvelles suivant les déclarations (I) et (III) et d'apparaître devant notaire pour faire enregistrer un tel rachat et annulation des actions, ainsi qu'une telle émission d'actions et augmentation de capital et en général, de prendre toute diligence et signer tout document, accord ou autre instrument qui pourrait être approprié y relatif.

En conséquence de ce qui précède, le capital de la Société est demeuré inchangé, le montant du rachat et de l'annulation d'actions sous (I) correspondant à celui de l'augmentation de capital ultérieure sous (III).

(VI) Me Karl Pardaens a alors demandé au notaire instrumentant d'enregistrer l'augmentation et la réduction de capital décrites ci-dessus et il résulte d'une telle réduction et augmentation que l'article 5 des statuts de la Société demeure inchangé.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront mis à la charge de la Société en raison des présentes résolutions sont évalués à EUR 6.800,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture des présentes, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise:

Follows the English translation:

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Me Karl Pardaens, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as delegate duly appointed by the board of directors (the "Board of Directors") of "Gefinor S.A." (the "Company"), a société anonyme holding having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by notarial deed of 31 December 1968, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B8.282, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 26 of 18 February 1968.

The articles of incorporation of the Company were last amended by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 5 December 2007, published in the Mémorial number 224 of 28 January 2008.

The appearing party, acting in its capacity as delegate of the Company duly appointed by the Board of Directors, requested the notary to record its declarations as follows:

(I) On the basis of the authority granted by the shareholders of the Company pursuant to resolutions dated 5 December 2007, the Board of Directors of the Company has resolved on 18 December 2008 to redeem and cancel eight million (8,000,000) shares of the Company held by Mena Holdings S.A.

As a consequence of the cancellation of the Shares, the issued capital of the Company has been decreased by an amount of ten million United States Dollars (USD 10,000,000) by the cancellation of eight million (8,000,000) ordinary shares of the Company, to an aggregate amount of forty million United States Dollars (USD 40,000,000) represented by thirty-two million (32,000,000) ordinary shares having a nominal value of one United States Dollars and twenty-five cents (USD 1.25).

(II) Article 6 of the articles of association provides as follows:

"The authorised un-issued share capital of the Company is set at ten million USD (USD 10,000,000.-) represented by eight million (8,000,000.-) shares, having a nominal value of one US Dollar twenty-five cents (USD 1.25) each.

The Board of Directors is authorised to receive subscriptions and to proceed to an increase of the issued share capital of the Company in one or several times. The Board of Directors is furthermore authorised to increase the capital by incorporating available reserves of the Company.

The Board of Directors may, within the authorised share capital, authorise the issuance of coupons representing one fourth of the value of one share under the same terms and conditions as prescribed above for the issuance of shares. One share may be issued against four coupons. Each coupon issued by the Company shall not carry any voting rights but shall have, and entitle the holders thereof to, one fourth of the rights (other than voting rights) of, and in respect of, the shares, including, without limitation, in terms of liquidation, redemption, dividend, distribution and other economic rights.

The authorised and un-issued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on the date of the Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the Company providing for the authorised share capital and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of such Extraordinary General Meeting of Shareholders of the Company in the Mémorial (unless amended, extended or renewed by the General Meeting of Shareholders).

Following each capital increase, duly stated by the Board of Directors, article 5 of the articles is to be amended corresponding such increase and said amendment is stated and published by the Board of Directors or any other person designated for that purpose by the Board."

(III) On the basis of the authority granted by article 6 of the articles of incorporation, the Board of Directors of the Company has further resolved on 18 December 2008 (a) to issue 8,000,000 shares, with a nominal value of one United States Dollars and twenty-five cents (USD 1.25) each (the "New Shares"), to the existing shareholders of the Company to the ratio of one New Share for four shares held, by incorporation of reserves of an amount of ten million United States Dollars (USD 10,000,000) and (b) to suppress the pre-emptive subscription rights of shareholders in connection with such issue of the New Shares. Proof of the existence of reserves and of the availability of the contributed amounts to the share capital has been given to the undersigned notary.

(IV) The Board of Directors resolved to authorise, instruct and delegate power to Me Karl Pardaens, prenamed, acting alone and with full power of substitution, to proceed to the acknowledgments of redemption and cancellation as well as to the actual issue of the New Shares pursuant to the aforesaid declarations (I) and (III) and to appear before a notary public to record such redemption and cancellation of shares, as well as such issue of shares and increase of capital and generally to take all and any steps and sign any documents, agreements or other instruments as may be appropriate in relation thereto.

As a consequence of the above, the capital of the Company remains unchanged, the amount of the redemption and the cancellation of shares under (I) representing the amount of the following increase of capital under (III).

(VI) Me Karl Pardaens then requested the undersigned notary to record the capital increase and reduction described above and that as a result of such increase and reduction, article 5 of the articles of incorporation of the Company remains unchanged.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present resolutions are estimated at EUR 6,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by a English translation; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: K. PARDAENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2643. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009024373/242/145.

(090025836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Pentair Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.057.550,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 72.853.

It is hereby notified to third parties that pursuant to a resignation letter issued to the board of managers of the Company on December 19, 2008, Mr. Michael G. Meyer resigned as manager of the Company with immediate effect.

Suit la traduction française de ce qui précède.

Il est porté à la connaissance des tiers que par lettre de démission envoyée au conseil de gérance de la Société le 19 décembre 2008, M. Michael G. Meyer a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009023943/9396/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01056. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

York Global Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.097.

Extrait des contrats de cessions de parts de la Société en date du 23 juillet 2008

En vertu des contrats de cession de parts signés en date 23 juillet 2008, les parts de la société ont été transférées comme suit:

YORK INVESTMENT LIMITED, a transféré 31 parts sociales à:

PERMAL YORK LTD., une corporation régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques) et enregistrée sous le numéro 1423899 auprès du Registrar of Corporate Affairs et

YORK CREDIT OPPORTUNITIES FUND L.P. a transféré 57 parts sociales à:

YORK CREDIT OPPORTUNITIES UNIT TRUST, un trust régi par les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Harbour Centre, George Town, Grand Cayman (Iles Caymans) et enregistrée sous le numéro CR-50988 auprès du Registrar of Trust Cayman Islands.

Paul Lefering / Laetitia Ambrosi

Gérants

Référence de publication: 2009023923/9168/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.